



La Banque Populaire du Sud obtient le label « égalité professionnelle »

L'AFNOR vient d'attribuer à la Banque Populaire du Sud le label de l'égalité professionnelle. Cette certification reconnaît les bonnes pratiques mises en œuvre au sein de l'entreprise pour garantir durablement la mixité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le label égalité professionnelle salue l'engagement de longue date de la Banque Populaire du Sud dans ce domaine. Entre le 5 octobre 2009, date du 1^{er} accord d'entreprise, et le dernier accord du 23 juillet 2015, la banque régionale s'est dotée d'une politique d'égalité professionnelle plus ambitieuse et plus concrète en matière de non discrimination (principe général), de recrutement, d'accès à la formation, d'évolution professionnelle, de parentalité, de rémunération et de conciliation vie privée et vie professionnelle. Et pour cause : les femmes représentent 60,9% de l'effectif en CDI de la Banque Populaire du Sud. « Aujourd'hui, nos objectifs sont de réussir l'enjeu de la mixité sur tous les métiers » explique Fabienne Intertaglia, responsable mixité et égalité professionnelle au sein de la BPS. « Nous souhaitons encourager les femmes à la prise de responsabilités. Nous voulons lutter contre les stéréotypes et les discriminations afin de permettre à tous les hommes et à toutes les femmes de l'entreprise de s'épanouir et de s'accomplir professionnellement. »

Parmi les mesures mises en place par la Banque Populaire du Sud, l'accord relatif au retour de congés maternité : toute femme reprenant son travail à 100% bénéficie d'une heure de travail en moins pendant les trois premiers mois de la reprise. Le domaine de la formation s'adapte aussi au rythme de vie de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs. La programmation des sessions de 9h30 à 16h30 leur permet de se rendre sur les lieux de formation pendant leur temps de travail, donc de mieux concilier vie privée et vie professionnelle...

Le processus de labellisation Égalité

Créé en 2005, le label Égalité est destiné à valoriser l'égalité hommes/femmes et la mixité professionnelle en entreprise. Le dossier de labellisation présenté par les organismes candidats est instruit par l'AFNOR Certification, qui apprécie la mise en œuvre des actions en faveur de l'égalité professionnelle et soumet un rapport à la commission labellisation composée à parité des représentants de l'État, de l'organisation patronale et des syndicats de salariés. L'évaluation se fait sur plusieurs critères, répartis en trois champs : les actions menées en faveur de l'égalité professionnelle, la gestion des ressources humaines et le management, l'accompagnement de la parentalité dans le cadre professionnel.

**1895 collaborateurs/trices
dont 1752 CDI**



**1067 CDI
60,9%**

**685 CDI
39,1%**

contacts presse